



Retraites : encore des questions

La concertation est terminée mais la loi ne sera présentée qu'en septembre

La longue concertation sur la réforme des retraites est enfin terminée, mais l'exécutif n'a presque rien dévoilé de son projet, dont les points clés seront tranchés durant l'été dans le secret des cabinets ministériels. Toutefois, après un an et demi de discussions avec syndicats et patronat, "nous sommes prêts à proposer un texte de loi rapidement", assure Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire à la réforme des retraites. Le projet de loi sera présenté en septembre, un ultime délai nécessaire pour éviter la "polyphonie" dont M. Delevoye s'était agacé en avril. Mais la promesse d'un automne syndical fourni : FO fera combat commun avec la CGT, qui a lancé fin mars une campagne de communication sur le sujet : "Pour un système de retraite juste et solidaire qui permette de vivre, une mobilisation s'impose", a insisté lundi son secrétaire général, Philippe Martinez.

En attendant, "il y a encore un espace pour la discussion, entre les préconisations du haut-commissaire et le dépôt du projet de loi, il faut s'en saisir", lance Frédéric Sève, de la CFDT.

Plusieurs points-clés restent en suspens au terme de la longue concerta-

tion avec les partenaires sociaux :

Combien vaudra le point ? Le candidat Macron avait promis un système "où un euro cotisé donne les mêmes droits à tous". En octobre 2018, l'exécutif a précisé qu'il s'agirait d'un régime par points. L'objectif est donc d'avoir un mode de calcul unique des retraites, au lieu des équations complexes prenant en compte le nombre de trimestres cotisés et un salaire de référence, avec une myriade de règles différentes entre public et privé, salariés et indépendants, régimes spéciaux et professions libérales. Au moment de la bascule dans le futur "système universel", les droits acquis de quelque 30 millions d'actifs devront être convertis en points. Mais la formule mathématique demeure une énigme.

Quel "système de décote" ? Sans qu'il soit possible de prédire la valeur du point, donc le montant de la retraite, le chef de l'État a surpris fin avril en évoquant "un système de décote qui incite à travailler davantage", un concept a priori incompatible avec la réforme annoncée. L'idée est d'autant plus étonnante que, tout au long de sa concertation avec les partenaires sociaux, le haut-commis-

saire Jean-Paul Delevoye n'a jamais suggéré de conserver un dispositif de décote.

La fin des régimes spéciaux ? En même temps qu'il a justifié le maintien de l'âge légal et d'une décote, le président de la République a affirmé que sa réforme allait "permettre de corriger les vraies injustices du système, qui sont les régimes spéciaux, les avantages particuliers de telle ou telle catégorie, qui sont parfois très coûteux et qu'on ne sait plus justifier". Militaires mis à part, plus d'un million de salariés sont concernés.

Qui paiera pour les fonctionnaires ? Avec ou sans statuts spéciaux, les droits acquis des fonctionnaires devront être honorés. Dans le système actuel, le coût est supporté par l'impôt, mais dans la réforme annoncée, les salariés du public et du privé seront prélevés au même niveau et toutes les cotisations abonderont le pot commun. Dans ces conditions, l'État pourrait se débarrasser, ou au moins alléger sensiblement cette charge financière en la transférant au "système universel". ■

par Patrick Coulomb

